



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

Date de la convocation : 13 janvier 2026

Secrétaire de séance : Elain Annie

Présents : Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Borne Caroline, Guiheneuf Alain, Chatal Audrey, Vignard Jean-François, Elain Annie, Broussard Didier, Hemery Laëtitia, Vaillant Marie-Claire, Belliot Jean-Michel, Brisson Michel, Bachelier Stéphane, Gascoin Manuella, Guiheneuf Anthony, Rouxel Olivier, Morin Frédéric, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig, Rethoret Thierry, Frehel Colette, Sarzaud Christian

Procurations : Martin Estelle à Chatal Audrey, Morice Sonia à Gascoin, Manuella et Thomas Maryline à Guiheneuf Alain.

Absent (e)(s) ou excusé (e)(s) : Durand Isabelle, Allain Malika, Terrien Cassandre.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de procurations :	3
Nombre de votants :	26

Objet : Affaires générales : Dénomination de voies

Nomenclature : 8.3.1

Dans le cadre de division de parcelles, rue de Villeneuve, 2 voies nouvelles seront créées. Pour répondre à la réglementation en la matière (art. 169 de la loi 3 DS du 21 février 2022), le Conseil Municipal doit les dénommer. Le groupe de travail « adressage » en charge du secteur a fait plusieurs propositions. Le Bureau Municipal réuni le 15 décembre 2025 a retenu les noms suivants :

- . Impasse du Grès,
- . Impasse des Clisses

Accusé de réception en préfecture
044-214400988-20260123-2026-03-DE
Date de télétransmission : 23/01/2026
Date de réception préfecture : 23/01/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

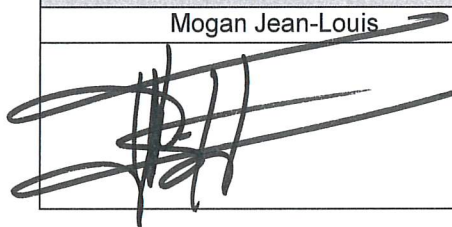
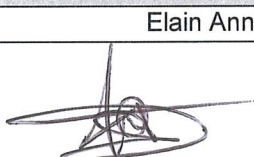
APPROUVE la dénomination de chacune des voies désignées :

- . Impasse des Grés – voie privée desservant les parcelles YK 171, 172, 173 et 174
- . Impasse des Clisses – voie privée desservant les parcelles YK 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181 et 182.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 23 janvier 2026

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mogan Jean-Louis	Elain Annie
	

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 23 janvier 2026.